

Pétition pour l'augmentation des salaires du personnel du secteur de la santé parapublique vaudoise!

Même patient-e-s = Même travail = Même salaire!

Oui à l'amélioration de la grille salariale de la CCT!

Pour un même travail, les salaires dans les hôpitaux régionaux, les soins à domicile et les EMS du canton de Vaud sont inférieurs à ceux du CHUV ou de l'hôpital Riviera-Chablais.

Des écarts salariaux importants ont été mesurés dans deux études comparant les salaires du secteur : au total, ce sont 50 millions de francs en moins versés chaque année dans la santé parapublique. Par exemple : un-e soignant-e diplômé-e du secteur santé parapublic gagne CHF 220'000.- de moins en moyenne sur la carrière qu'au CHUV. Ces écarts importants concernent aussi les autres professions des soins, de l'accompagnement, de l'hôtellerie et de l'intendance. Le salaire minimum n'est même pas à CHF 4'000.-

Or, sur le terrain, les conditions de travail se dégradent, les rythmes de travail s'intensifient et les situations sont de plus en plus complexes. Il est grand temps que l'on reconnaisse la pénibilité du travail dans le secteur de la santé.

A l'occasion des 10 ans de la CCT et en parallèle à la mobilisation vers la grève des femmes* du 14 juin 2019, des discussions ont été entamées avec le Département (DSAS) afin de réduire ces écarts salariaux injustifiés. Des négociations salariales sont en voie d'être ouvertes.

Parce que notre travail vaut plus.

Parce que notre travail est primordial pour la société.

Parce que nous voulons une reconnaissance de la pénibilité de notre travail.

Parce que nous voulons les mêmes salaires que dans le reste du secteur de la santé du canton.

Nous, pétitionnaires sousigné-e-s, employé-e-s ou non du secteur sanitaire parapublic, demandons aux faitières patronales signataires de la CCT (AVASAD, Héviva, Federems, FHV) :

- d'accepter le financement des revalorisations salariales garanti dès le 1^{er} juillet 2019 par le Département (DSAS)
- de négocier dès le mois d'août 2019 des améliorations de la CCT SAN sur le plan de la gestion de la planification, des indemnités (nuit, week-end, pénibilité), de la fixation du salaire à l'engagement, des congés, de la retraite anticipée notamment.
- De poursuivre les réflexions et de remettre l'ouvrage sur le métier pour atteindre l'équité salariale entre les secteurs public (CHUV) et parapublic de la santé.

